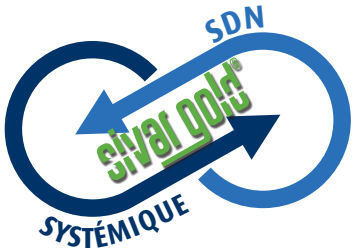
FONGICIDE SYSTÉMIQUE

sivar gold®



FONGICIDE SYSTÉMIQUE - POMME DE TERRE ET TOMATE-AUBERGINE

COMPOSITION		MODES D'ACTION
750 g/L Phosphonate de Potassium	→	Stimulateur des défenses naturelles
62,5 g/L Azoxystrobine	→	Systémique



Sivar Gold® est un fongicide doté d'une double action systémique et stimulateur des défenses naturelles de la plante (SDN).

EFFICACITÉ MILDIOU(S) POMME DE TERRE ET TOMATE



RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Limiter les applications de produits contenant des substances susceptibles d'engendrer la présence de résidus d'acide phosphonique dans les produits récoltés à un total de :

- 8,2 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur « tomate-aubergine »
- 6 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur « pomme de terre ».

CULTURES SUIVANTES / CULTURES DE REMPLACEMENT

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de culture suivante ou de remplacement moins de 30 jours après traitement.

Gowan FRANCE

AGRÉMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS N°IF01800

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

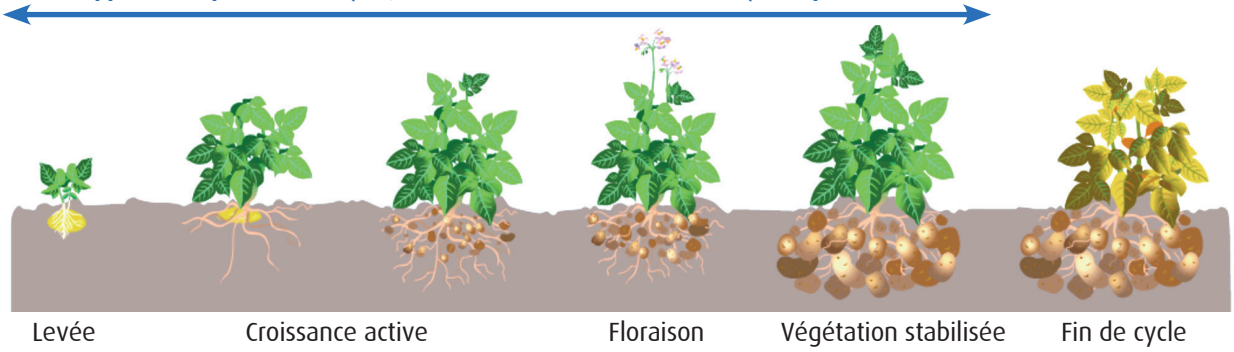
CULTURES	Cibles	Dose max. d'emploi	Nombre max. app.	Intervalle min. entre 2 app.	Stade d'application BBCH	Délai Avant Récolte	Délai de Ré-Entrée	Zone Non Traitée aquatique	Emploi en floraison
POMME DE TERRE**	Mildiou(s)	3 L/ha	3 / an	10 jours	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 91	15 jours	6 h plein champ	20 m (dont DVP* 5 m)	Possible dans les 2h précédent le coucher du soleil ou les 3h suivant son coucher
TOMATE - AUBERGINE Plein champ et sous abri	Mildiou(s)	3 L/ha	3 / an	10 jours	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 91	1 jour	6 h plein champ 8 h en milieu fermé	20 m (dont DVP* 5 m) pour culture de plein champ 5 m sous tunnel ouvert au moment du traitement	

**DVP : Dispositif végétalisé permanent. **Culture considérée comme non attractive et mentionnée au sein de la liste du 5 juillet 2024 publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.*

POSITIONNEMENT SUR POMME DE TERRE

sivar gold®

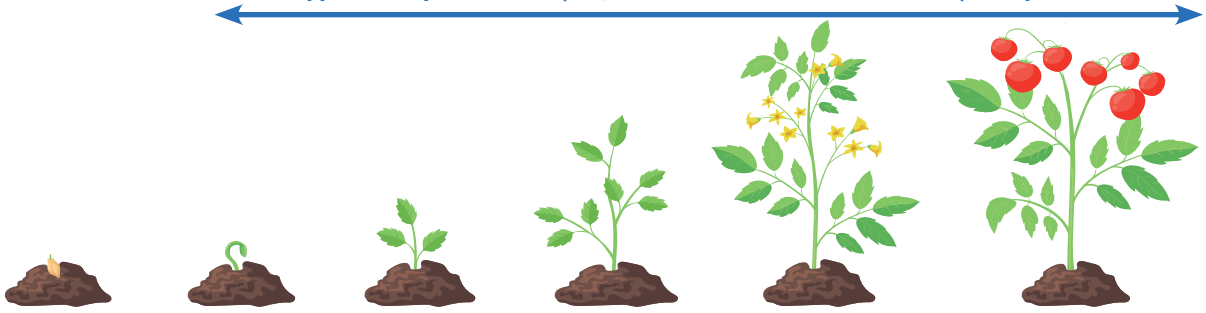
3 applications possibles à 3L/ha, entre les stades BBCH 11-91 ou 2L/ha + partenaire.



POSITIONNEMENT SUR TOMATE

sivar gold®

3 applications possibles à 3L/ha, entre les stades BBCH 11-91 ou 2L/ha + partenaire.



EMB et Détenteur de l'AMM : LAINCO, S.A. Av. Compositor BizetBizet, 8-12 Pol. Ind. Can Jardí 08191 RUBÍ (Barcelone) - ESPAGNE
Distribué par : GOWAN France SAS - 5, rue du Gué - 77139 Puisieux - SAS au capital de 50 000 € - RCS de Meaux - SIRET 520 833 054 00015. Tél. : 01 64 36 61 61 - Fax : 01 60 44 70 61 - *www.gowanco.fr*. N° d'agrément IF01800 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

SIVAR GOLD – AMM N° 2220364. Composition : 750 g/L de phosphonate de potassium (soit 255 g/L d'acide phosphonique (19,5% p/p) + 62,5 g/L d'azoxystrobine (4,8% p/p) – Suspension concentrée (SC). **ATTENTION -** H400 Nocif pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH 401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour l'usage "pomme de terre". SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage "tomate aubergine" sous tunnel ouvert au moment du traitement. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages en plein champ.

Pour les usages autorisés / doses / conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site http://agriculture.gouv.fr/ecophyto

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.